

Paris, le 23 Juillet 1844.

163

Cabinet
du Préfet

Monsieur le Directeur,

Le Conseil général du Département de l'Aube
vote chaque année une subvention de 1200 francs
en faveur de deux jeunes peintres dont il a
voulu encourager les efforts et les heureuses
dispositions.

Ces deux y paraissent avoir dignement répondu
aux espérances qu'avait fait naître leur premiers
Ouvres.

L'un d'eux, M. Biennay, est pensionnaire
de l'Académie, et continue ses études sous la
surveillance de votre habile direction. L'autre,
M. Maison, est aussi à Rome où son séjour
n'a pas été sans profit pour sa réputation.

Je désirerais avoir des renseignements sur les
travaux auxquels se livrent ces deux jeunes
Artistes, et sur leurs moyens d'existence en Italie.

Permettez-moi, Monsieur le Directeur, de
reclamer de votre Obligeance ces renseignements
dont j'ai besoin pour recommander de nouveaux
titres à M. Maison et Biennay
au Conseil général, dans sa prochaine session
qui doit s'ouvrir vers la fin du mois d'Octobre.

Je vous serai donc reconnaissant de vouloir

Monsieur le Directeur de l'École Royale Française de Peinture
à Rome.

Bien me donner ces témoignages.

Agreez l'assurance de la haute considération
avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Directeur,

Votre très humble
et Obéissant Secrétaire.
Le Conseiller d'Etat Préfet,

D. de Breuille

P.S. Je vous serai obligé de faire
remettre à ces deux Citoyens les
lettres ci-jointes.